



**Des enfants étrangers arrivent seuls chez nous. Ils se perdent dans le dédale de nos institutions. 25€ suffisent à assurer pendant un mois une présence compétente et efficace à leurs côtés.**

Chers amis,

Vous souvenez-vous de Tabita?

Vous souvenez-vous de cette petite fille de cinq ans que l'Office des Etrangers avait expulsée vers le Congo?

Une décision aussi brutale qu'effarante qui avait soulevé l'indignation. Pour calmer le jeu, le gouvernement s'était débrouillé pour permettre enfin à Tabita de rejoindre sa mère, réfugiée reconnue au Canada.

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention les développements de cette triste affaire. Tabita n'était pas un cas isolé. Chaque semaine, nous rencontrions sans pouvoir nous y habituer des mineurs non accompagnés retenus au centre fermé de Melsbroek. Avec d'autres organisations, nous avons réclamé qu'un tuteur soit à tout le moins désigné à chaque mineur entrant sur notre territoire sans être accompagné d'un de ses parents. Nous avons obtenu ce droit.

Tout n'a pas été réglé pour autant. On continue d'enfermer des enfants et les tuteurs sont confrontés à une administration peu amène. L'Office des Etrangers, comme on le craignait, fait bien peu de cas de leur avis.

Si nous nous sommes d'abord réjouis de voir des citoyens chargés de veiller sur ces jeunes, il nous a vite fallu reconnaître que faute de combattants, et parfois de compétences, cette belle idée risquait d'étouffer dans l'oeuf.

Lorsqu'on nous a proposé d'engager des tuteurs professionnels, nous y avons réfléchi sérieusement. Nous avons une grosse réticence : l'argent. Les subventions sont insuffisantes et c'est toujours avec difficulté que nous équilibrons nos comptes. Mais de l'autre côté, nous ne pouvions pas refuser l'opportunité d'agir très concrètement pour défendre les intérêts de ces mineurs. Nous avons sous la main deux assistantes sociales au profil adéquat : compétences en droit des étrangers, formation à l'accompagnement psychosocial et volonté de fer. Nous les avons engagées.

Nous avons misé sur votre aide. Vos dons, en venant compléter les subventions, nous permettront de donner des perspectives d'avenir à ces jeunes souvent désemparés. Si vous le pouvez, si vous le voulez, ensemble, nous travaillerons à protéger ces étrangers qui, quel que soit leur statut, sont d'abord et avant tout des enfants.

BE41-0000-0756-7010

**Tout don supérieur ou égal à 40€ versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année donne droit à une quittance d'exonération fiscale.**

Pour en savoir plus, visitez notre site [www.aideauxpersonnesdeplacees.be](http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be)

Siège social/Sociale zetel : rue du Marché, 33 - 4500 Huy - tél. : 085/21 34 81 - fax : 085/23 01 47 –

e-mail : [aidepersdepl.huy@belgacom.net](mailto:aidepersdepl.huy@belgacom.net)